

Délibération n°2017-10-35

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

Objet

Rétrocession de
parcelles de la ZAC de
Pré-Chavroche à la
SEAU

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

19 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 novembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 95

Votants : 102

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités située à Ardes-sur-Couze, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRUN Pascale, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, COBIGO-BOMPARD Sandra (suppléante de BASTIEN Gérard), COLLET Jean-Pierre, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FANJUL José, FONTAINE Benoit (suppléant de CHANY Georgette), FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GONTHIER Emmanuel (suppléant de ROUSSEL Chantal), GOUEZEC Jean-François, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MEZEIX Bruno (suppléant de DYNDAS Eric), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, RODDIER Gilles, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (7) : BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra, GAUTHIER Isabelle à BLANJARD Michel, HERCEGFI Serge à TINET Georges, JAMON Marc à NICOLLET Michel, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PRADIER Laurent à LANCRENON Maria, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (9) : BASTIEN Gérard, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Eric, FRADIN Guy, PIERZCHALA Freddie, ROCHE Roger, ROUSSEL Chantal.

Absents (24) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, CATTIAUT Johan (suppléant de PIERZCHALA Freddie), CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, CORRE Jean-Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MOREL Jacques, PELOU Michel, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, VERDIER Jean (suppléant de ROCHE Roger).

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que la Loi NOTRe du 07 août 2015 a renforcé les compétences des communautés de communes et d'agglomération en prévoyant notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique aux communautés de communes et d'agglomération.

Par délibération en date du 17 janvier 2005, le conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes Lembron Val d'Allier a décidé la création de la ZAC du Pré de Chavroche située sur la Commune du Breuil-sur-Couze. Cette opération d'aménagement a pour vocation l'accueil d'activités économiques. Par délibération du 17 octobre 2004, le conseil communautaire du Lembron Val d'Allier a confié, par concession publique d'aménagement, la réalisation de la ZAC du Pré de Chavroche à la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu). La concession d'aménagement a été prorogée par l'avenant n°4 en date du 21/11/2014 jusqu'au 31/12/2017.

Les parties ont convenu :

- d'approuver l'arrêté des comptes du 22 janvier 2014 et de donner quitus à la SEAu de sa mission ;
- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 la mission de commercialisation de la SEAu sur la seule parcelle ZD 115.

Au regard de l'état du marché et de la nécessité de repositionner cette ZAC en fonction des besoins et des orientations politiques de l'Agglo Pays d'Issoire, il est proposé par la SEAu :

- l'acquisition par Agglo Pays d'Issoire de la parcelle ZD 115 (p), située sur la commune du Breuil-sur-Couze, d'une surface de 3 792 m² pour un montant de 45 504 € HT soit 54 604,80 € TTC ;
- la restitution à API du terrain d'assiette du bassin d'orage comme bien de retour conformément aux dispositions du contrat.

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **d'approuver l'acquisition par API de la parcelle ZD 115 (p) à la SEAu pour un montant de 45 504 € HT soit 54 604,80 € TTC ;**
- **d'approuver la restitution à API du terrain d'assiette du bassin d'orage qui vaut rétrocession de l'ouvrage comme bien de retour conformément aux dispositions du contrat ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession ;**
- **de désigner Maître Céline BOURON-OLIVIER, Notaire à Saint-Germain-Lembron, rédacteur de l'acte ;**
- **d'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 16/11/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17/11/2017

